

de droit et les principes de sécurité collective que l'on retrouve dans la charte des Nations Unies.

Sous le parapluie des Nations Unies, le Canada poursuivra - et même élargira - ses efforts dans le domaine du maintien de la paix. Le Sahara occidental, le Cambodge, la Yougoslavie et peut-être même le Moyen-Orient, encore une fois, sont des points chauds où les compétences du Canada seront vraisemblablement requises. De gardien de la paix, l'Organisation des Nations Unies s'est transformée en artisan de la paix, et elle va même - comme on l'a vu au Cambodge - jusqu'à s'imposer comme architecte d'une nation. La communauté internationale, sous la pression du Canada et d'autres États, assume de plus en plus des fonctions - comme la supervision d'élections, la protection des réfugiés et même le développement d'institutions démocratiques - qui naguère encore étaient censées relever de la compétence exclusive des gouvernements nationaux.

Prospérité, développement et environnement

Le second grand axe de la politique étrangère du Canada pour les années 1990 consistera à créer ce qu'on pourrait appeler la «prospérité durable».

Notre prospérité est tributaire d'un régime commercial ouvert et libéral. Il ne saurait en être autrement, si l'on considère que quelque 30 p. 100 de notre Produit national brut (PNB) dépend des exportations. Le Canada est un pays où les salaires et les prix sont élevés, et pour maintenir sa prospérité, il doit améliorer la productivité et les compétences de sa main d'oeuvre. Nous devons élargir dès maintenant nos industries de demain à base de connaissances, en affinant nos compétences, en innovant davantage et en étant plus efficaces, tout en cherchant à améliorer l'accès aux marchés pour nos importantes exportations de ressources naturelles.

L'intégration des politiques étrangère, commerciale et nationale (sans oublier les considérations environnementales) doit être - et est - de plus en plus poussée. Nous assistons actuellement à une coordination et à une harmonisation internationales des politiques d'ordre économique, industriel et commercial, et nous devons prévoir les tendances à venir à cet égard si nous voulons nous ajuster en temps voulu et de manière efficace au phénomène permanent de la globalisation.

Sur le plan multilatéral, nos objectifs commerciaux sont clairs - succès de l'Uruguay Round, dégagement d'un consensus sur le financement des exportations et gestion des problèmes de la dette. Sur le plan régional, nous allons continuer d'avoir recours à des arrangements comme l'Accord de libre échange (ALE) et l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) pour servir, avec efficacité et rapidité, nos intérêts en matière de commerce et d'investissement. Nous allons appliquer avec vigueur le nouvel ordre du jour de la politique commerciale - investissements,